

# PRÉFACE

## **Structure du rapport**

La structure du Rapport annuel de 2000-2001 est semblable à celle des précédents, en ce que les projets financés sont présentés par catégorie et domaine de programmes. Tous les projets financés sont administrés par Conservation Manitoba.

Les projets sont présentés dans les catégories et domaines de programmes suivants :

Domaines de programmes prioritaires :

- Écotourisme
- Conservation des écosystèmes
- Innovation et démonstration de technologie environnementale
- L'environnement nordique
- Gestion des déchets à l'échelon régional
- Pratiques agricoles durables
- Développement durable des collectivités
- Comprendre notre environnement
- Eau

Catégorie d'attribution générale :

- Brigades des jeunes environnementalistes
- Fonds d'action pour le changement climatique du Manitoba
- Manitoba Orphan Mine Site Rehabilitation Program (programme de remise en état des chantiers abandonnés)
- Fonds pour la réduction du volume des déchets et la prévention de la pollution

## **Objet**

Le Fonds des innovations de développement durable a été créé en octobre 1989 aux fins de fournir de l'aide financière au développement, à la mise en œuvre et à la promotion de projets d'innovation environnementale et de développement durable. Ce fonds a été prorogé en vertu de la *Loi sur le développement durable*, promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Ce Fonds a pour objet de verser des subventions à l'appui de projets, d'activités, de projets de recherche et de développement innovateurs qui améliorent le caractère durable de l'économie, de l'environnement, de la santé et du bien-être social et qui encourage une croissance économique respectueuse de l'environnement. Ce fonds encourage la création de partenariats pour contribuer à améliorer notre environnement, notre économie, notre santé et le bien-être de la collectivité.

Pour être admissible à ce soutien, tout projet doit présenter les caractéristiques suivantes :

- correspondre à un ou plusieurs des domaines prioritaires;
- faire état de progrès mesurables vers la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs du Fonds;
- promouvoir une optique durable, présenter des avantages manifestes pour l'environnement, et tenir compte des avantages pour la collectivité et l'économie;
- respecter l'environnement;
- respecter un budget réaliste et recourir à des ressources appropriées pour sa réalisation;
- comporter un début et une fin bien définis, et se mettre en œuvre en temps et lieu;
- justifier le besoin de financement du FIDD;
- obtenir l'appui écrit de toutes les entités, notamment les contributions financières, un appui non financier ou de l'expertise technique pour le projet;

- être mené au Manitoba ou être bénéfique à cette Province;
- comporter un plan concret d'action quant à son utilisation, sa diffusion ou sa répétition dans l'avenir.

Demandes d'inscription et demandes de financement non admissibles :

- les candidats exerçant des activités sur un marché concurrentiel qui aboutiront à l'acquisition d'un savoir-faire privatif détenu exclusivement par le bénéficiaire de la subvention;
- les demandes formulées à des fins de financement par emprunt ou de recouvrement de coût;
- l'achat d'équipement récréatif ou destiné à des terrains de jeux;
- biens immobiliers (terrains, bâtiments) ou véhicules;
- outils ou maquettes accompagnés d'aucun plan concret clair quant à leur utilisation, leur diffusion ou leur répétition dans l'avenir;
- élimination de réseaux de distribution du pétrole, études et travaux de remise en état ordonnés par l'État, à moins qu'un programme précis n'ait été créé pour régler des problèmes particuliers d'environnement.

### **Source de revenu**

Les revenus du Fonds proviennent d'une taxe pour la protection de l'environnement imposée aux bouteilles d'alcool en verre et aux couches jetables.

### **Processus**

La Division de la prévention de la pollution (P2) de Conservation Manitoba, avec la collaboration des ministères du gouvernement provincial, administre le Fonds des innovations de développement durable. Les propositions sont soumises à P2 et évaluées par les ministères avant d'être présentées au Comité consultatif d'examen du FIDD et d'être recommandées au ministre de la Conservation. Les projets de plus de 25 000 \$ sont transmis au Conseil du Trésor à des fins d'approbation.

Tous les candidats acceptés sont tenus de signer une entente de financement qui garantira qu'ils ont bien compris ce à quoi doivent servir les subventions et qui précisera les exigences en matière de rédaction de rapports. Les ententes doivent être signées avant que la subvention ne soit versée.

### **Communications**

La promotion du Fonds des innovations de développement durable est assurée par les activités suivantes :

- activités de la Table ronde du Manitoba (présentation d'exposés, etc.)
- site Web du Développement durable de Conservation Manitoba – <http://www.susdev.gov.mb.ca>
- activités communautaires, foires commerciales, expositions
- annonce par le Ministère des projets financés
- communiqués de presse
- remerciements dans les publications, documents imprimés, et annonce des projets financés
- inscription dans les répertoires de financement
- bureaux et personnel du gouvernement provincial
- bouche à oreille

Au cours de l'exercice 2000-2001, soixante-seize nouveaux projets ont été approuvés, à raison de 1 959 935,45 \$. Dix-sept projets ont été reportés depuis les exercices précédents, et représentent un total de 113 968,85 \$ en 2000-2001. Sur un total de 3 400 000,00 \$, la somme de 2 073 320,30 \$ a été dépensée. Ci-dessous figure un sommaire des dépenses des projets répartis dans les deux catégories.

### **Écotourisme :**

En 2000-2001, la somme totale de 70 000,00 \$ a été dépensée pour quatre projets décrits dans la catégorie de l'écotourisme. Les projets approuvés dans cette catégorie sont des initiatives ayant trait à la préservation des écosystèmes, à l'éducation du public et aux débouchés économiques par la voie du tourisme, et aux collectivités rurales et nordiques constituant une priorité.

### **Conservation des écosystèmes :**

La somme totale de 197 819,48 \$ a été dépensée en 2000-2001 pour 19 projets s'inscrivant dans la catégorie des écosystèmes. Les objectifs de cette catégorie consistent à conserver les ressources, à préserver et à entretenir les forêts et les écosystèmes urbains, ainsi qu'à remettre en état et à revitaliser les zones détériorées.

### **Innovation et démonstration de technologie environnementale :**

Au cours de l'exercice 2000-2001, la somme totale de 149 600,00 \$ a été dépensée pour huit projets appartenant à la catégorie d'innovation et de démonstration de technologie environnementale. Les projets qui s'inscrivent dans cette catégorie comprennent entre autres des études de faisabilité, des travaux de recherche et développement de nouveaux produits et procédés, des démonstrations de technologie environnementale, et des projets spéciaux tels que des études stratégiques correspondant à divers secteurs industriels.

### **L'environnement nordique :**

Aucun projet de la catégorie de l'environnement nordique n'a été financé au cours de l'exercice 2000-2001. Les projets de cette catégorie devraient refléter la mise en valeur de l'environnement et les activités de développement économique durable des collectivités nordiques et éloignées, en accordant priorité aux collectivités autochtones.

### **Gestion des déchets à l'échelon régional :**

La somme totale de 71 500,00 \$ a été dépensée au cours de l'exercice 2000-2001 pour trois projets relevant de la catégorie de la gestion des déchets à l'échelon régional. Les objectifs de cette catégorie consistent à développer et à améliorer des stations de transfert des déchets en vue de minimiser les risques environnementaux causés par les déchets des décharges.

### **Pratiques agricoles durables :**

En 2000-2001, la somme de 120 916,56 \$ a été dépensée pour huit projets de la catégorie des pratiques agricoles durables. Les projets appartenant à cette catégorie comprennent entre autres des recherches, des

projets de démonstration et des études de faisabilité sur les pratiques agricoles qui protègent l'environnement et qui contribueront à diversifier le secteur agricole du Manitoba.

### **Développement durable des collectivités :**

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la somme de 22 295,00 \$ a été dépensée pour deux projets relevant de la catégorie du développement durable des collectivités. Les pratiques communautaires durables comprennent les initiatives d'éco-efficacité, la bonne gestion de l'environnement, des mécanismes de renforcement des capacités, une revitalisation des centres-villes, et la promotion de partenariats avec les peuples autochtones et les jeunes pour favoriser les pratiques de développement durable.

### **Comprendre notre environnement :**

La somme totale de 333 604,69 \$ a été dépensée au cours de l'exercice 2000-2001 pour vingt projets de la catégorie intitulée Comprendre notre environnement. Les projets qui s'inscrivent dans cette catégorie ont pour but d'aider les Manitobains à prendre des décisions éclairées et à intervenir sur le plan de l'environnement, en organisant par exemple des activités d'éducation et de sensibilisation, de formation ou de recherche, et en organisant des colloques et des forums.

### **Eau :**

Au cours de l'exercice 2000-2001, la somme de 152 642,00 \$ a été dépensée pour huit projets relevant de la catégorie de l'eau. Ces projets comprennent entre autres des initiatives de lutte contre les espèces aquatiques nuisibles, de gestion du bétail, de protection de la qualité de l'eau, de consommation efficiente des ressources hydriques, et d'innovation technologique dans le domaine du développement, des essais et de la mise en œuvre des technologies permettant de réduire le volume des eaux usées et d'économiser l'eau.

### **Catégorie d'attribution générale :**

- Pour l'exercice financier 2000-2001, la catégorie générale d'attribution se chiffre à 1 250 000,00 \$. La somme de 840 973,72 \$ a été dépensée pour la brigade des jeunes environnementalistes, pour le Fonds d'action pour le changement climatique du Manitoba, pour le Manitoba Orphan Mine Site Rehabilitation Program et pour le Fonds pour la réduction du volume des déchets et la prévention de la pollution (RVDPP).

